

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 492 221

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 81 19602**

(54) Coiffe pour sabot d'animal.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 01 K 15/00.

(22) Date de dépôt..... 19 octobre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Nouvelle-Zélande, 20 octobre 1980, n° 195,295.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 16 du 23-4-1982.

(71) Déposant : LAURENT Geoffrey John, résidant en Nouvelle-Zélande.

(72) Invention de : Geoffrey John Laurent.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Novapat-cabinet Chereau,
107, bd Pereire, 75017 Paris.

1.

La présente invention concerne une coiffe de sabot d'animal.

Un objet de la présente invention est une coiffe de sabot d'animal qui peut être montée commodément sur le sabot 5 d'un animal, par exemple, sur le sabot d'un cheval ou l'onglon d'une vache et qui sert à protéger l'endroit où un bandage ou un traitement a été appliqué au sabot de l'animal.

D'autres objets et avantages de la présente invention apparaîtront à la description suivante qui n'est donc 10 donnée qu'à titre d'exemple.

Selon la présente invention, une coiffe de sabot comprend une base, un chapeau d'extrémité de sabot fixé à une partie avant de la base qu'il recouvre, un premier moyen de support d'attache s'étendant vers l'arrière de la base et 15 un second moyen de support d'attache s'étendant depuis l'arrière du chapeau d'extrémité de sabot, ces premier et second moyens de support étant prévus pour recevoir un moyen de lien, l'agencement étant tel que la coiffe de sabot peut être fixée au sabot de l'animal lorsque le moyen de lien 20 est tiré et fixé.

Selon un autre aspect de la présente invention, la base, le chapeau d'extrémité de sabot et les premier et second moyens d'attache forment une même pièce en matériau élastique.

La présente invention sera bien comprise lors de la description suivante faite en liaison avec les dessins ci-joints dans lesquels :

La figure 1 est une vue en perspective d'une coiffe de sabot selon un premier mode de réalisation de la présente invention;

La figure 2 est une vue en plan de la coiffe de sabot représentée en figure 1;

La figure 3 est une vue de dessous de la coiffe de sabot représentée en figure 1; et

La figure 4 est une vue de côté de la coiffe de sabot représentée en figures 1 et 3 après fixation au sabot d'un animal.

En liaison avec la figure, une coiffe de sabot selon la présente invention comprend une base généralement représentée par la référence 1, un chapeau d'extrémité de sabot représenté par la référence 2 fixé de façon à recouvrir une partie avant de la base 1, un premier moyen de support d'attache représenté par la référence 3 s'étendant de l'arrière de la base 1 et un second moyen de support d'attache représenté par la référence 4 s'étendant depuis l'arrière du chapeau 2 d'extrémité de sabot.

Les premier et second moyens de support d'attache 3 et 4, respectivement, sont prévus pour recevoir un moyen de lien tel qu'une corde 5, l'agencement étant tel que la coiffe de sabot peut être fixée au sabot d'un animal lorsque le moyen de lien 5 est tiré et fixé.

La coiffe de sabot peut être en matériau élastique tel qu'en matériau plastique ou en caoutchouc et la base 1 le chapeau d'extrémité de sabot 2 et les premier et second moyens de support d'attache 3 et 4 peuvent être formés en une seule pièce par moulage.

Les premier et second moyens de support d'attache 3 et 4, respectivement, peuvent comprendre des pattes 6 et 7 qui s'étendent latéralement de chaque côté de la coiffe de sabot et chaque patte 6 et 7 peut comporter une pluralité d'ouvertures 6a, 7a dans lesquelles le moyen de lien 5 peut

être introduit de façon à fixer la coiffe au sabot d'un animal.

Le premier moyen de support d'attache 3 peut comporter une bride 8 fixée par un rivet 9 situé à sa partie 5 inférieure, la bride comportant des parties extrêmes 10, dans lesquelles est pratiquée une fente 11 à laquelle peuvent être fixées les extrémités libres 5a du moyen de lien avant que celle-ci ne soient réunies par un noeud ou une boucle.

10 Une partie de la base 1 contiguë au premier moyen de support d'attache 3 comporte une pluralité de trous d'aération 12 contigus au second moyen de support d'attache, et la base 1 peut être de forme conique et avoir une surface en coupe réduite dans une zone 13 située à l'arrière du chapeau d'extrémité de sabot et se dirigeant vers le premier moyen de support d'attache 3.

Le second moyen de support d'attache 4 peut être relié au chapeau 2 par une pièce centrale de liaison 14 d'une façon telle qu'une ouverture en forme de fente 15 est formée entre les extrémités libres des pattes 7 et du chapeau 2.

La base 1 de la coiffe de sabot comporte une semelle en forme de cale 1a, formée par une pluralité de rebords continus et distants les uns des autres 16 qui sont réunis 25 par une pluralité de rebords s'étendant radialement 17.

La figure 4 représente la coiffe de sabot fixée au sabot 18 d'un animal. La coiffe est fixée lorsque le chapeau 2 est engagé et que le moyen de lien 5 est tendu de façon que le second moyen de support d'attache suive le contour de 30 la partie avant 18a du sabot 18. Le premier moyen de support d'attache 3 peut alors être mis en position à l'arrière du sabot de l'animal, au-dessous du fanon 19, et le moyen de lien 5 peut alors être tendu par passage dans la bride avec ses extrémités libres engagées dans les fentes 11, puis 35 être lié avec une boucle ou un noeud, la partie en trop du moyen de lien étant coupée.

La coiffe étant fixée au sabot d'un animal et l'ani-

mal, ayant sa patte posée sur la surface du sol située au-dessous du sabot, se trouve incliné légèrement vers l'avant dans une position non naturelle due à la base en forme de cale, ce qui réduit les tensions exercées sur le moyen de 5 lien 5.

La présente invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation qui viennent d'être décrits, elle est au contraire susceptible de modifications et de variantes qui apparaîtront à l'homme de l'art.

REVENDICATIONS

1 - Coiffe de sabot, caractérisée en ce qu'elle comprend une base, un chapeau d'extrémité de sabot fixé à une partie avant de la base qu'il recouvre, un premier moyen de support d'attache s'étendant vers l'arrière de la base et un second moyen de support d'attache s'étendant depuis l'arrière du chapeau d'extrémité de sabot, les premier et second moyens de support d'attache étant prévus pour recevoir un moyen de lien, l'agencement étant tel que la coiffe de sabot peut être assujettie au sabot d'un animal lorsque le moyen de lien est tiré et fixé.

5 2 - Coiffe de sabot selon la revendication 1, caractérisée en ce que la base, le chapeau d'extrémité de sabot et les premier et second moyens d'attache forment une 10 même pièce en matériau élastique.

15 3 - Coiffe selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que les premier et second moyens de support d'attache comprennent des pattes qui s'étendent latéralement de chaque côté de la coiffe.

20 4 - Coiffe selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que la base comprend une semelle en forme de cale ayant sa partie la plus élevée à l'arrière de la semelle.

25 5 - Coiffe selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que les premier et second moyens de support d'attache comportent chacun une pluralité d'ouvertures à travers lesquelles le moyen de lien peut être introduit afin d'assujettir la coiffe au sabot d'un animal.

30 6 - Coiffe selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que le premier moyen de support d'attache comporte une bride à laquelle peuvent être fixées les extrémités libres du moyen de lien.

35 7 - Coiffe selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce qu'une partie de la base contiguë au premier moyen de support d'attache comporte une pluralité de trous d'aération.

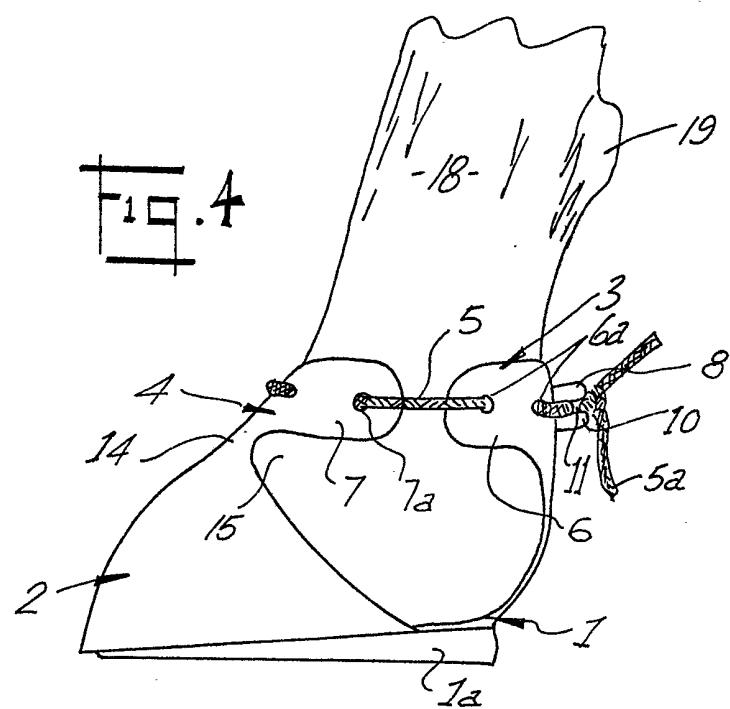
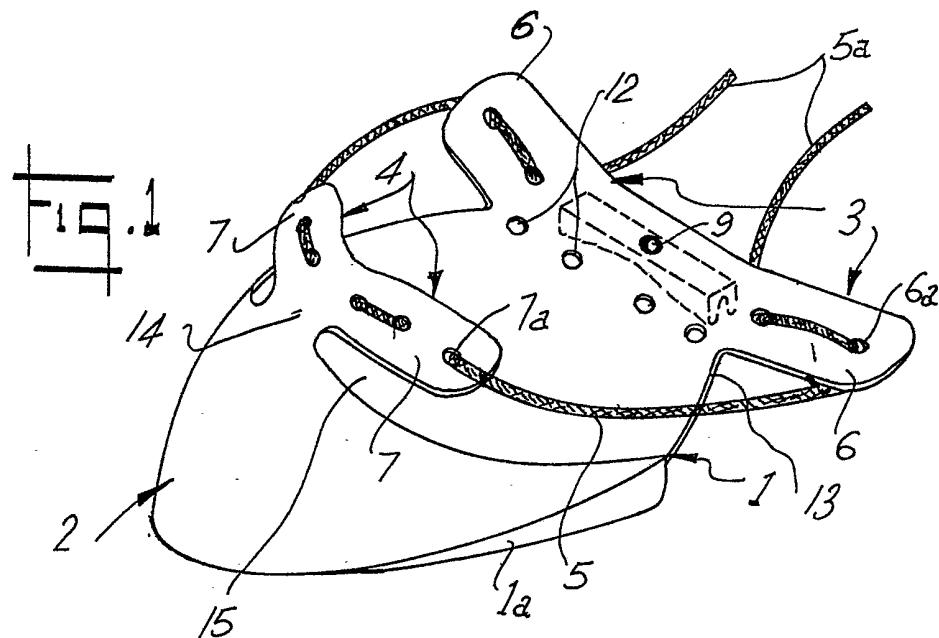
8 - Coiffe selon l'une quelconque des revendications

tions 1 à 7, caractérisée en ce que la base est conique et a une surface en coupe réduite dans une zone située à l'arrière du chapeau d'extrémité de sabot et dirigée vers le premier moyen de support d'attache.

5 9 - Coiffe selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que le second moyen de support d'attache est réuni au chapeau d'extrémité de sabot par une pièce centrale de liaison telle qu'il existe une ouverture en forme de fente entre les extrémités libres des pates et le chapeau d'extrémité de sabot.

10 10 - Coiffe selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisée en ce que la semelle en forme de cale comporte une partie inférieure d'appui constituée par une pluralité de rebords continus, distants les uns des autres, réunis par une pluralité de rebords s'étendant radialement.

PL. 1/2



2492221

PL. II/2

